

Soutenir l'investissement et continuer de réformer

8 avril 2015

Allocution de Manuel VALLS, Premier ministre

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les journalistes,
Mesdames, messieurs,

Notre pays a enclenché un mouvement de réformes sans précédent :

- pour la croissance économique, et donc pour l'emploi ;
- pour lutter contre les inégalités ;
- pour préparer l'avenir.

Concrètement :

- Nous mettons en place le CICE et le Pacte de responsabilité et de solidarité afin de restaurer la compétitivité de nos grands groupes, comme de nos PME et de nos TPE. Un seul objectif : leur permettre d'investir, d'innover, de remplir leurs carnets de commandes – et donc d'embaucher ;
- Nous simplifions la vie des entreprises, luttons contre les freins qui entravent trop souvent les initiatives ;
- Nous soutenons notre industrie pour développer les filières de demain ;
- Nous baissions l'impôt sur le revenu pour redonner du pouvoir d'achat à 9 millions de ménages, des milieux populaires, comme des classes moyennes.

Ce mouvement de réformes apporte des premiers résultats : de nombreux indicateurs sont aujourd'hui positifs.

- Le pouvoir d'achat des ménages augmente et la consommation de biens progresse de 3% sur les 12 derniers mois ;
- La confiance des entreprises repart également à la hausse ;
- Les prévisions de taux de marge des entreprises indiquent un fort regain au premier semestre ;
- La France est redevenue attractive : les investisseurs étrangers se sont tournés à nouveau vers elle en 2014.

Et nous bénéficions d'un contexte économique favorable, qui vient s'ajouter à nos réformes :

- La baisse de l'euro que nous n'avons cessé de demander est une réalité : 30 centimes de moins depuis un an par rapport au dollar, ce qui bénéficie à nos exportations.
- Les taux d'intérêt historiquement bas bénéficient aux entreprises comme aux ménages.
- Enfin, la chute du prix du pétrole qui représente un vrai choc de compétitivité pour les entreprises et de pouvoir d'achat pour les ménages.

Grâce à cet ensemble d'éléments, notre croissance économique devrait être supérieure à 1% au 1^{er} semestre 2015. D'ici la fin de l'année, nous devrions atteindre 1,5% en rythme annuel. C'est la condition pour faire reculer le chômage. C'est notre priorité.

Ces premiers résultats sont donc encourageants. Ils ne sont pas encore suffisants.

Ils sont toutefois la preuve que notre stratégie économique est la bonne. Il faut donc continuer sans relâche sur la voie fixée par le Président de la République. Ce qui implique aussi de procéder aux ajustements nécessaires, pour toujours mieux cibler notre stratégie.

C'est que nous venons de faire lors de ce Conseil des ministres.

*

Les Français – ils l'ont dit à nouveau à l'occasion du dernier rendez-vous électoral – attendent de l'efficacité. Ils attendent que les réformes se poursuivent et que les premiers résultats soient davantage perceptibles dans leur vie quotidienne.

Nous avons entendu leur message : le mouvement de réformes doit s'amplifier.

Pour accélérer la reprise économique, nous devons lever tous les blocages, agir sur tous les leviers. Et l'investissement est un levier essentiel.

1. Stimuler l'investissement

a) Investissement des entreprises

D'abord, l'investissement des entreprises qui tarde à redémarrer. Il faut donc leur donner une incitation pour qu'elles investissent aujourd'hui et pas dans six mois.

C'est pourquoi, nous allons mettre en place un avantage fiscal exceptionnel pour tous les investissements industriels réalisés au cours des douze prochains mois.

Aujourd'hui, une entreprise qui investit peut réduire son bénéfice imposable du montant de son investissement. Si elle procède cette année à un investissement industriel, elle pourra, à titre exceptionnel, déduire 140 % de ce montant. Cela veut dire une économie d'impôt de plus de 13 % du montant de l'investissement, au taux normal de l'impôt sur les sociétés. C'est donc, grâce à cette baisse de l'impôt sur les sociétés, une forte amélioration de la rentabilité de tous les investissements concernés.

La mesure sera applicable immédiatement, pour tous les investissements éligibles réalisés à compter du 15 avril. Ce sont les entreprises elles-mêmes qui, comme elles ont l'habitude, en feront directement le calcul dans la déclaration de leur bénéfice imposable, sans formalités supplémentaires spécifiques. Elles pourront en anticiper l'impact dès le versement de leurs acomptes d'impôt sur les sociétés de 2015.

Tous les investissements industriels faits par toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, sont concernés par cette mesure. C'est un effort là aussi sans précédent de 2,5 milliards d'euros au bénéfice de l'investissement industriel. Il permettra d'accélérer le renouvellement de notre outil de production, la conquête de parts de marché et donc la création d'emploi.

Pour ce qui est du secteur spécifique des travaux publics, un plan de travaux autoroutiers a été validé. Il représentera 3,2 milliards d'euros d'investissements. J'attends que les discussions en cours avec les sociétés d'autoroute aboutissent rapidement et que ces travaux puissent être lancés au plus vite.

*

La clé des investissements, ce sont également les financements, la Banque publique d'investissement aura pour objectif d'accorder 8 milliards d'euros de prêts d'ici 2017. Ce sont 2 milliards d'euros de plus qu'initialement prévu. Ces prêts additionnels seront en partie financés grâce au plan JUNCKER.

De plus, des mesures seront prises pour accentuer l'orientation de l'épargne des Français vers les entreprises qui investissent pour leur croissance et leur développement. La commercialisation des contrats d'assurance-vie mis en place fin 2014 sera ainsi encouragée et le déploiement des PEA-PME stimulé.

b) Investissement des ménages

S'agissant de l'investissement des ménages, en particulier en termes de logement, nous avons pris un ensemble d'initiatives l'année dernière (amélioration du dispositif d'investissement locatif, amélioration des aides à l'accession à la propriété, prêt à taux zéro et prêt à l'accession sociale) qui commencent à avoir des effets sur la production de logements neufs.

Pour ce qui est des travaux entrepris par les ménages dans leur logement, en particulier ceux qui ont vocation à permettre des économies d'énergie, le crédit d'impôt transition énergétique a évolué avec de bons résultats. Il sera donc prolongé afin que les ménages puissent continuer à réaliser des travaux l'année prochaine. Mais je sais que pour beaucoup de ménages, notamment les ménages aux revenus modestes, malgré cet avantage fiscal, c'est encore difficile. Il faut donc les aider davantage à investir dans la rénovation thermique. Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) rencontrent à ce titre un grand succès. J'ai décidé d'en augmenter le budget de 70 millions d'euros en 2015 pour qu'elles bénéficient à un plus grand nombre de demandeurs. Au total, ce seront 50 000 ménages qui bénéficieront de ces subventions.

Enfin, pour encourager les Français à investir dans des véhicules propres, un nouveau bonus s'applique depuis le 1^{er} avril pour l'achat de véhicules électriques et hybrides. Il peut aller jusqu'à 10 000 euros pour la mise à la casse d'un vieux diesel.

c) Investissement public

Après l'investissement privé, il faut également soutenir l'investissement public.

Pour permettre aux collectivités de soutenir de grands projets d'infrastructure, une nouvelle génération de contrats de plan Etat-région est en train de voir le jour. 17 ont d'ores et déjà fait l'objet d'un accord avec les assemblées régionales. Ils permettent notamment de financer de grands projets d'infrastructure : lignes de train, routes, ports, campus étudiants ... Les projets prioritaires ont été définis avec les régions et ils seront financés rapidement.

Les contrats de plan mobilisent plus de 25 milliards d'euros d'investissement public pour les six années à venir, auxquels s'ajoute la participation des autres collectivités locales. Car l'objectif de ces investissements est de créer un effet d'entraînement.

Relancer des programmes de grands travaux, c'est aussi déployer la fibre optique sur tout notre territoire. C'est l'objectif du plan France Très Haut Débit, qui permettra à tous les Français d'avoir accès au très haut débit chez eux en 2022, dont 50 % dès 2017. C'est un programme d'infrastructures majeur : rien de comparable n'a été fait depuis la mise à place du réseau téléphonique en France, il y a un siècle.

Le réseau de téléphonie mobile doit d'ailleurs également se déployer partout en France : on ne peut plus accepter que les particuliers et les entreprises des zones rurales n'aient pas de réseau. Les zones blanches seront supprimées d'ici 2016. Les opérateurs télécoms se sont engagés à investir dans les zones les plus denses : nous serons vigilants sur ce point. Dans les zones moins densément peuplées, l'Etat interviendra financièrement et techniquement. Au total, 20 milliards d'euros seront investis d'ici 2022 : 13 milliards d'euros proviendront d'opérateurs privés, et 7 milliards de subventions publiques – via notamment le programme d'investissements d'avenir et la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, nous devons soutenir spécifiquement l'investissement des communes et intercommunalités.

Il représente environ 60 % de l'investissement public et joue donc un rôle essentiel pour stimuler l'activité du bâtiment. J'avais donc annoncé deux décisions lors du Congrès des maires de France :

- d'une part, l'augmentation de plus de 30 % de la dotation que nous versons aux territoires ruraux pour financer leurs équipements. Son montant a ainsi été porté à 800 millions d'euros par an, qui permettent à des projets communaux de proximité de voir le jour.
- Nous avons également créé une aide spécifique pour encourager la construction de logements par les communes : c'est l'aide dite « aux maires bâtisseurs ». Dans les zones tendues, ils bénéficieront ainsi, sous certaines conditions, d'une aide de 2 000 euros par permis de construire délivré.

Nous le savons, l'investissement des communes et intercommunalités a diminué en 2014. Le cycle électoral est en partie responsable ; mais je ne sous-estime pas l'impact de l'effort budgétaire qui leur est demandé.

C'est pourquoi, j'ai installé, avec le Président et le bureau de l'Association des maires de France, le 5 mars dernier, un groupe de travail en lien avec l'ensemble des associations d'élus

représentant les communes et les intercommunalités. Ce groupe a commencé à établir un diagnostic de la situation des finances du bloc communal. Il étudie également les mesures les plus efficaces pour encourager l'investissement public local. Un certain nombre de propositions qui ont été formulées y seront expertisées. Par exemple, la proposition de prêts à taux zéro pour soutenir certains investissements prioritaires en matière de transition énergétique ; ou encore la possibilité de rembourser en temps réel aux collectivités la TVA applicable à certains investissements. Certains proposent aussi une dotation d'investissement spécifique pour soutenir l'investissement des communes et intercommunalités. Toutes ces pistes devront faire l'objet d'une analyse conjointe et partagée pour la mi-mai permettant des décisions concrètes, efficaces, rapides.

Et, sans attendre, la Caisse des dépôts mettra des prêts à taux zéro à disposition des collectivités locales pour qu'elles bénéficient d'une avance sur les sommes que l'Etat leur verse au titre du Fonds de compensation de la TVA. Nous soutenons ainsi la trésorerie des collectivités afin qu'elles puissent investir dès cette année.

Il faut aussi que tous les programmes de travaux susceptibles d'être engagés à court terme soient recensés. Je demanderai pour cela aux préfets de région d'organiser **des conférences régionales de l'investissement public dans les deux mois, en lien avec les présidents de région et d'agglomération**. C'est par la mobilisation de tous les acteurs sur les territoires – collectivités locales, organismes de financement et entreprises – que nous pourrons relancer l'activité au plus vite.

L'ensemble de ces mesures pour les territoires - les contrats de plan Etat-régions, les investissements dans le très haut débit, les mesures de soutien à l'investissement des communes et intercommunalités – permettront de générer de l'activité dans le secteur des travaux publics : c'est une source d'emplois non-délocalisables bienvenue.

2. Pas de progrès économique sans progrès social

Nous mettons ainsi tous les moyens en œuvre pour relancer l'investissement, et donc pour stimuler la croissance. **Mais il ne peut y avoir de progrès économique sans progrès social.** Les deux doivent aller de pair. Et le progrès social implique de réformer notre modèle, pour le rendre plus efficace et plus juste, en particulier pour les plus fragiles.

C'est notamment le sens de notre réforme des allocations familiales qui doivent bénéficier en priorité aux familles aux revenus modestes et des classes moyennes.

Ainsi, seuls les ménages qui gagnent plus de 6000 euros nets par mois verront le montant de leur allocation réduit, c'est-à-dire moins de 10% des familles. A ce niveau de revenu, un couple avec deux enfants verra ses allocations réduites d'environ 65 euros par mois. Mais ces ménages bénéficieront bien sûr toujours d'allocations familiales. C'est une mesure de justice sociale.

Les réformes concernant le marché du travail et la politique de l'emploi vont se poursuivre, car le chômage et la précarité sapent notre cohésion et la confiance des Français.

Nous devons aborder ces problèmes de front, débattre des sujets qui s'imposent car le dialogue social est notre méthode. Nous devons être offensifs et audacieux.

Nous avons engagé un mouvement de réformes – je l’ai dit. L’Etat a pris ses responsabilités et tenu son engagement en créant le CICE et le Pacte. Aux partenaires économiques de prendre les leurs, en mettant pleinement à profit leurs nouvelles marges de manœuvre pour investir et pour embaucher. Et en négociant dans toutes les branches des engagements pour l’emploi et la formation des jeunes, comme le prévoyait l’accord signé le 5 mars 2014 –il y a plus d’un an – par le Medef, la CGPME et l’UPA.

Je le dis une nouvelle fois : sur ce terrain le compte n’y est pas, l’effort est insuffisant dans trop de branches professionnelles. Le moment approche où le Gouvernement et le Parlement auront à dresser un bilan en vue des prochaines étapes du Pacte, avant l’été, et il est indispensable que la dynamique monte en charge réellement d’ici là.

Ce mouvement de réformes, **c’est aussi la lutte contre le travail illégal, contre les fraudes au détachement des travailleurs européens.** Nous protégeons ainsi les droits des salariés ; nous protégeons également les entreprises qui subissent une concurrence déloyale. Nous devons renforcer les contrôles en France, et agir aussi au niveau européen pour faire évoluer les textes. Nous en avons fait l’une des priorités du Conseil des ministres franco-allemand de la semaine dernière.

D’autres réformes s’annoncent.

Le projet de loi relatif au dialogue social et à la création de la prime d’activité sera présenté en Conseil des ministres le 22 avril prochain. Il pourra ainsi être adopté avant l’été.

Son but est de simplifier les règles du dialogue social, qui s’étaient accumulées au fil des années, transformant ce dialogue en contrainte purement formelle.

Les obligations d’information et de consultation seront donc regroupées autour de trois consultations annuelles, contre 17 aujourd’hui. Les obligations de négociation seront elles aussi regroupées, pour passer de 12 négociations aujourd’hui à trois demain. La représentation des salariés sera mieux adaptée à la taille de l’entreprise, pour lisser les fameux « effets de seuil » et permettre aux salariés de très petites entreprises d’être eux aussi représentés. Les entreprises bénéficieront ainsi d’un dialogue social revitalisé et plus efficace.

Ce projet de loi crée également la prime d’activité, qui remplace la prime pour l’emploi et le RSA activité. Cette prime sera versée aux salariés qui touchent jusqu’à 1 400 euros. Elle incite ainsi à reprendre une activité – nous redonnons tout son sens à la valeur du travail – et donc, elle soutient l’emploi.

*

Nous devons aller encore plus loin, en concertation avec les partenaires sociaux que j’ai rencontrés il y a quelques semaines, en avançant en particulier sur quatre sujets.

Nous devons, d’abord, faire le bilan de la loi sur la sécurisation de l’emploi. Certains dispositifs méritent d’être corrigés pour devenir pleinement efficaces. D’autres peuvent être encore renforcés.

Une première réunion a eu lieu, vendredi dernier, avec les ministres du Travail et de l'Economie et les partenaires sociaux. Le premier enseignement, c'est que cette loi est une bonne loi :

- Elle a donné de nouveaux droits aux salariés, qui bénéficieront par exemple tous d'une mutuelle d'ici 2016.
- Elle a également donné plus de souplesse aux entreprises pour passer les caps difficiles, par le biais de négociations avec les salariés sur les salaires et les temps de travail.

Cette évaluation de la loi se poursuivra jusqu'à fin mai, disposition par disposition, et le Gouvernement prendra alors les décisions qui s'imposent pour améliorer l'efficacité de cette loi, par exemple sur les accords de maintien de l'emploi ou sur la représentation des salariés dans les conseils d'administration.

Pour que ces décisions puissent entrer en vigueur rapidement, elles seront introduites par amendement dans les textes de loi en cours d'examen au Parlement : loi croissance et activité ou loi sur le dialogue social

Nous devons également lever les freins à la création d'emplois dans les TPE et les PME. C'est le deuxième sujet sur lequel nous allons avancer.

Ce sont les TPE et les PME qui créent des emplois – mais les dirigeants de petites entreprises sont parfois réticents à embaucher, car ils manquent de la visibilité nécessaire. Comme nous l'avons annoncé aux partenaires sociaux, le Gouvernement organisera une conférence économique et sociale sur ce thème au mois de juin.

Tous les sujets seront sur la table : l'accompagnement des entreprises, pour qu'elles trouvent des candidats adaptés lorsqu'elles cherchent à recruter ; l'accès des petites structures aux marchés publics ; les questions fiscales ; mais aussi la simplification de la réglementation du travail.

Notre objectif n'est pas de remettre en cause le CDI, qui est et doit demeurer la norme – ce n'est pas en créant de la précarité qu'on créera de l'emploi dans notre pays. L'objectif est simplement de réfléchir à tout ce qui peut favoriser l'emploi dans les TPE et les PME.

Troisième sujet : la place de la négociation collective d'entreprise et de branche dans le droit du travail.

Je viens de confier à Jean-Denis COMBREXELLE, grand expert du dialogue social, aujourd'hui président de la section « sociale » du Conseil d'Etat, l'animation, avec l'appui de France Stratégie, d'un groupe de travail sur ce thème. Au-delà du projet de loi sur le dialogue social, il faut élargir encore la place de l'accord collectif dans notre droit du travail, au niveau de l'entreprise et de la branche.

L'ambition, ici, n'est pas de se limiter à des aménagements techniques du cadre législatif actuel, mais d'ouvrir des perspectives ambitieuses visant à moderniser en profondeur notre système de relations sociales et sa pratique. Jean-Denis COMBREXELLE présentera les propositions de ce groupe de travail à la fin du mois de septembre, et là aussi nous en débattons, avec les partenaires sociaux dans une nouvelle conférence sociale thématique.

Le quatrième sujet, c'est enfin la création du compte personnel d'activité.

Depuis le début du quinquennat, nous avons créé, avec les partenaires sociaux, de nouveaux droits pour les salariés, qui les suivent tout au long de leur carrière : compte personnel de formation, compte pénibilité, droits rechargeables à l'assurance chômage ... Ces droits permettent à chaque salarié de construire et sécuriser son propre parcours professionnel. Mais ils sont encore trop cloisonnés, reflet de leur construction par « sédimentation ».

Nous allons donc proposer, comme le Président de la République l'a annoncé, de les regrouper dans un compte dont chaque actif pourra bénéficier tout au long de sa vie professionnelle : le compte personnel d'activité. J'avais moi-même évoqué cette perspective en décembre dernier devant la Fondation *Jean Jaurès*, et le Président de la République a fixé le cap de sa création la semaine dernière.

Le projet de loi relatif au dialogue social, présenté au conseil des ministres le 22 avril, comportera donc une nouvelle disposition importante : la création de ce compte personnel d'activité au 1^{er} janvier 2017. D'ici là, nous aurons le temps pour en définir, avec les partenaires sociaux, les contours et les modalités, qui seront précisés par une loi en 2016.

Ce compte personnel d'activité doit être un outil souple, organique, modulable, qui permettra aux salariés de connaître moins de périodes de rupture professionnelle et de bénéficier plus facilement de formation pendant les périodes de chômage, par exemple.

* *

Mon message aujourd'hui est simple : le gouvernement est mobilisé pour l'emploi, l'activité, le travail, l'investissement.

C'est le sens de nos mesures économiques : les entreprises doivent reprendre confiance et investir.

C'est le sens de nos mesures sociales : elles vont permettre de lever les freins à l'embauche tout en sécurisant les parcours professionnels de nos salariés.

Alors, oui, nous réformons. Alors, oui, la France est en mouvement, et rien n'interrompra l'élan que nous avons engagé. Nous continuerons à innover, à inventer toujours de nouvelles solutions. Car ces réformes préparent l'avenir de notre pays.

Je vous remercie. Les ministres présents et moi-même allons maintenant répondre à vos questions.

* * *